



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

640, avenue Pine

Nature de la demande:

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement de deux logements au sous-sol d'un bâtiment résidentiel existant en deçà de la superficie minimale prescrite par le règlement de zonage. Selon les plans soumis, ces logements présentent une superficie inférieure, soit 47 m² (505 pi²) et 56 m² (607 pi²), ce qui contrevient à la norme minimale de 60 m² (646 pi²) du chapitre 2 Usages principaux du Règlement de zonage 2024-215.

Disposition visée: Article 2.10.1 du *Règlement de zonage 2024-215*.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 1^{er} octobre 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 15 septembre 2025.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Me Cassandra Comin Bergonzi